

PJ n° 8

Pierre PECHAMBERT

Commissaire enquêteur (CE)

Saint Pierre de Mons le 19 novembre 2024

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

des observations écrites et orales relatives à l'enquête publique ayant pour objet le projet de création de l'Association Syndicale Autorisée de Saint Pierre de Mons.

2 permanences ont été assurées en mairie de Saint Pierre de Mons, siège de l'enquête publique, où un registre d'enquête, un dossier papier et un dossier numérique sur ordinateur étaient à la disposition du public.

Des parcelles étant situées sur la commune de Langon, un registre d'enquête a été ouvert en mairie de Langon

A l'occasion des 2 permanences, 4 personnes ont pris contact avec le CE dont 3 se sont présentées pour solliciter des explications ou formuler des observations qu'elles n'ont pas souhaité transcrire dans le registre d'enquête.

8 personnes ont formulé des observations dans le registre d'enquête ouvert en mairie de Saint Pierre de Mons. Aucune observation n'a été portée sur le registre ouvert en mairie de Langon.

5 lettres, dont une en pièce jointe d'un courriel, ont été envoyées au Maire de Saint Pierre de Mons. La lettre envoyée en PJ d'un courriel a été réceptionnée hors délai mais le CE en a tenu compte dans le PV et y répondra en annexe de son rapport.

En parallèle du recueil des observations, la mairie de Saint Pierre de Mons a reçu les réponses à la « *consultation des Propriétaires en vue de la création de l'Association Syndicale Autorisée* »

22 sont favorables à la création de l'ASA

2 défavorables

1 favorable mais ne souhaite pas y adhérer

1 n'a pas exprimé d'avis favorable ou défavorable

46 propriétaires recensés sur la liste jointe au dossier d'enquête n'ont pas répondu à la consultation.

12 adhérents au réseau communal n'ont pas répondu aux différents courriers envoyés par la mairie afin d'établir la liste soumise à l'enquête publique.

Cas particuliers :

M. Patrick Lamarque, 27 Le Moutard, 33210 St Pierre de Mons, qui ne se trouve pas dans la liste des propriétaires irrigants a exprimé sur le registre d'enquête son souhait d'adhérer à l'ASA

Mme Marie Louise Stefani, 1 Le sable, 33210 Saint Pierre de Mons, qui ne se trouve pas dans la liste des propriétaires irrigants a exprimé sur le registre d'enquête son souhait d'adhérer à l'ASA

M. Julien Lartigue, 19 Moutard, 33210 Saint Pierre de Mons qui ne se trouve pas dans la liste des propriétaires irrigants a exprimé sur le registre d'enquête son souhait d'adhérer à l'ASA

M. et Mme Stéphane VIDAL, 6 ldt Laulana, 33210 Saint Pierre de Mons qui ne se trouve pas dans la liste des propriétaires irrigants ont exprimé sur le registre d'enquête leur souhait d'adhérer à l'ASA

M. Pascal Labayle, 3 Bruhaut, 33210 Langon qui ne se trouve pas dans la liste des propriétaires irrigants a exprimé sur le registre d'enquête son souhait d'adhérer à l'ASA

Mme Doria FANTIN, 1915 route du Bas, 33210 Saint Pierre de Mons qui ne se trouve pas dans la liste des propriétaires irrigants a exprimé sur le registre d'enquête son souhait d'adhérer à l'ASA

Mme Maryse DUPRAT, 16 Mons Est, 33210 Saint Pierre de Mons qui ne se trouva pas sur la liste des propriétaires, a fait savoir par courrier qu'elle ne souhaitait ni adhérer à l'ASA ni conserver « ses droits à l'accès au réseau d'eau »

Mme Bernadette DANEY, 2 les Quatre Vents, 33210 Saint Pierre de Mons qui se trouve sur la liste des propriétaires, a fait savoir par courrier qu'elle ne souhaitait pas adhérer à l'ASA et voulait « résilier son forfait à compter du 1^{er} janvier 2025 »

Les observations

Par courrier, deux observations concernant les articles 6 et 18 du projet de statuts de l'ASA ont été exprimées :

1/ observation concernant l'article 6

Les modalités de représentation, en particulier celles des détenteurs de modules domestiques, ne sont pas satisfaisantes.

Cette contribution pose le problème de l'équilibre à trouver entre les droits de vote des « gros consommateurs » qui sont aussi les gros contributeurs au budget de fonctionnement et les droits de vote des usagers domestiques.

2/ observation concernant l'article 18

Le deuxième paragraphe, relatif à la « distraction d'immeuble » soumis à l'assemblée générale ou au syndicat, n'est pas satisfaisant.

Cette contribution pose le problème des modalités de sortie de l'ASA.

Ceux qui ne sont pas satisfaits du projet de statuts soumis à l'enquête publique doivent ils refuser d'adhérer à l'ASA avant l'assemblée constitutive ou pourront-ils le faire après, dans les mêmes conditions ?

Au regard du projet de statuts, certains adhérents au réseau communal ont préféré ne pas adhérer à l'ASA. Seront-ils convoqués à l'assemblée constitutive ?

Sur le registre d'enquête, une contribution soulève par écrit des préoccupations qui ont également été exprimées oralement par d'autres personnes pendant les permanences :

1/ Quid des crédits contractés par la commune au profit du réseau d'irrigation ?

Les irrigants actuels qui ne souhaitent pas adhérer à l'ASA sont-ils redevables des crédits contractés par la commune ?

L'observation porte plus globalement sur le bilan, actif / passif du budget irrigation de la commune qui ne se trouve pas dans le dossier et les conditions de son transfert à l'ASA.

2/ Quelles sont les modalités de transfert à l'ASA du contrat souscrit par la commune avec VNF ?

3/ la consommation d'électricité qui est la plus importante charge du budget de fonctionnement étant directement liée à la consommation d'eau, sur quel levier peut-on jouer pour la diminuer sensiblement ?

observation du CE

La tarification est un sujet évoqué oralement par deux personnes qui se sont présentées aux permanences.

Pour ce qui concerne les usages agricoles, la redevance calculée à l'hectare irriguée n'apparaît pas adaptée. Elle n'incite pas à une consommation raisonnée d'une ressource qui pourrait devenir plus chère.

Les points évoqués ci-dessus représentent l'essentiel des problèmes soulevés par les observations écrites, les courriers ou courriels déposés et les remarques formulées oralement pendant les 22 jours de l'enquête publique.

Remis en main propre au pétitionnaire, M. Labayle Maire de Saint Pierre de Mons, le mardi 19 novembre 2024.